



Guide au compte d'épargne libre d'impôt

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un compte utile et flexible qui devrait faire partie de la stratégie de placement de tous les Canadiens. Ce petit guide vous présentera tous les avantages du CELI, les différences entre le CELI et le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), et il vous proposera des idées pour constituer votre propre portefeuille CELI autogéré.



Que vous ayez déjà pris votre retraite ou que vous soyez sur le point de le faire, au début ou au cœur de votre carrière, marié ou célibataire, un **compte d'épargne libre d'impôt devrait probablement avoir sa place dans votre parcours financier.**

Même si son nom met l'accent sur l'épargne, le CELI est bien plus qu'un simple compte d'épargne. C'est en effet un compte de placement utile et flexible. Il vous permet d'investir des fonds dans toute une gamme de placements admissibles, et de récolter les revenus de ces placements sans être imposé.

Le gouvernement fédéral a lancé le CELI en 2009 pour encourager les Canadiens à augmenter leur taux d'épargne. Il a vite séduit : à la fin 2015, près de 13 millions de Canadiens avaient ouvert un CELI. D'ici 2018, ce chiffre avait augmenté à plus de 14,6 millions canadiens détenant un CELI, ce qui représente une épargne de plus de 298 G \$.

Contents

Règles et caractéristiques du CELI	4
Admissibilité	4
Traitement fiscal	4
Plafond de cotisation annuel	4
Droits de cotisation reportés	4
Retraits	4
Pénalité en cas d'excédent de cotisations	4
Comment sont déterminés vos droits de cotisation?	4
Comment vérifier vos droits de cotisation à un CELI?	4
Avantages du CELI	5
Des revenus et des retraits libres d'impôt	5
CELI ou épargne non enregistrée	5
Mêmes critères d'admissibilité	5
Liquidité	5
Augmentez l'épargne dans votre CELI grâce à des cotisations en nature	5
Soyez au courant des règles relatives aux investissements étrangers	6
Pas de limite d'âge pour les cotisations	6
Choix de placement	6
Comparaison du CELI et du REER	6
Comparaison des règles	7
Quel compte est le plus adapté à vos objectifs de placement?	8
Planification de la retraite : trouver le bon équilibre	9
Avantages relatifs à la planification successorale	9
Répartition d'actifs pour votre portefeuille CELI	10
Objectifs de placement de base	10
Horizon temporel	10
Tolérance au risque	10
Degré d'implication	10
Un fonds d'urgence idéal	10
Guide d'initiation au CELI autogéré : étape par étape	11
Transférez vos actifs à Qtrade	11
Lecture complémentaire	11
Qtrade Investissement direct : Tracez votre avenir	11
Aidez votre conjoint à constituer son CELI	11
Comment ouvrir un compte auprès de Qtrade Investissement direct?	12
Transférez d'autres placements à votre nouveau compte en ligne	12
Vous hésitez?	12



Pour obtenir de l'aide
au sujet des comptes
CELI auprès
de Qtrade
Investissement
direct, communiquez
avec l'un de nos
représentants en
investissements.
Appelez le
1 877-787-2330 ou
le 604 605-4199,
ou envoyez un
courriel à
info@qtrade.ca.

Règles et caractéristiques du CELI

Un CELI est un compte d'épargne libre d'impôt qui offre des avantages fiscaux à l'épargnant. Voici les caractéristiques importantes que vous devez connaître :

Admissibilité

Sont admissibles les personnes âgées de plus de 18 ans qui possèdent un numéro d'assurance sociale valide et qui vivent au Canada.

Traitement fiscal

Les cotisations doivent être composées de revenu net d'impôt. Cependant, les revenus du compte ne sont pas imposables. Vous ne paierez pas d'impôt non plus lorsque vous retirerez vos fonds.

Plafond de cotisation annuel

Le plafond de cotisation est établi par le gouvernement du Canada et peut varier d'une année à l'autre. Pour 2023, le plafond annuel est de 6 500 \$.

Droits de cotisation reportés

Les montants de cotisation inutilisés peuvent être reportés et utilisés les années suivantes

Retraits

Vous pouvez retirer des fonds de votre CELI en tout temps. Les montants retirés au cours d'une année sont ajoutés à vos droits de cotisation pour l'année suivante, qu'il s'agisse de votre cotisation de départ ou des revenus provenant de vos placements.

Pénalité en cas d'excédent de cotisations

Si vous dépassez votre plafond de cotisation, vous serez assujéti à une pénalité fiscale. Cette pénalité correspond à 1 % du solde excédentaire le plus élevé de votre CELI au cours du mois.

Comment sont déterminés vos droits de cotisation?

Pour une année donnée, vos droits de cotisation à un CELI correspondent à :

- votre plafond de cotisation annuel au CELI;
- vos droits de cotisation inutilisés l'année précédente; et
- les retraits effectués à partir de votre CELI l'année précédente.

Si vous possédez plusieurs CELI, l'ensemble de vos cotisations à ces CELI ne peut pas dépasser vos droits de cotisation pour l'année en cours.

Si vous n'avez jamais cotisé à un CELI, et que vous aviez au moins 18 ans et un numéro d'assurance sociale valide en 2009, vous avez accumulé 88 000 \$ de droits de cotisation pour l'année 2023.

Comment vérifier vos droits de cotisation à un CELI?

L'Agence du revenu du Canada (ARC) fait un suivi de vos droits de cotisation. Vous pouvez consulter le solde de votre CELI à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours en ouvrant une session à « **Mon dossier** » sur le [site Web de l'ARC](#). Vous pouvez aussi connaître votre solde en téléphonant au Système électronique de renseignements par téléphone de l'ARC, au 1 800 267-6999. Attendez la mi-février pour vérifier votre solde, cela laissera assez de temps à votre institution financière pour faire état des transactions de CELI que vous avez effectuées au cours de l'année précédente. Idéalement, faites vous-même le suivi de ces transactions afin de vérifier que vous n'avez pas effectué des excédents de cotisations.

Avantages du CELI

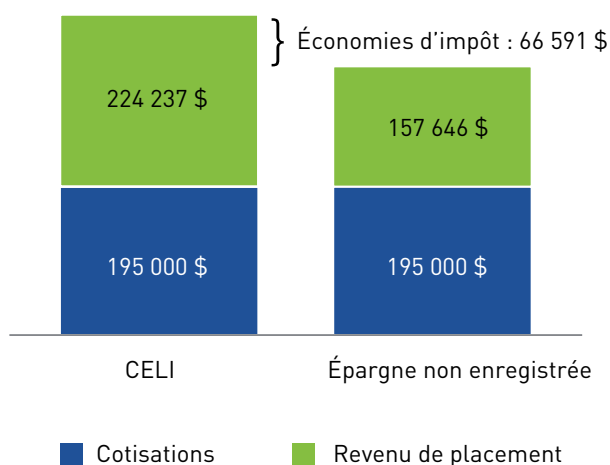
Le CELI est intéressant pour un grand nombre d'investisseurs canadiens dans différentes circonstances, car il dispose d'avantages clés :

Des revenus et des retraits libres d'impôt

Les cotisations doivent être composées de revenu après impôt. Une fois que vous avez cotisé, vos fonds sont à l'abri de l'impôt canadien. Le revenu, les dividendes et le gain en capital augmentent dans le compte à l'abri de l'impôt, et vos retraits ne sont pas considérés comme des revenus imposables. Aucun autre régime enregistré n'offre de tels avantages fiscaux.

Puisque les revenus et les retraits ne sont pas considérés comme des revenus aux fins de l'impôt, ils n'ont pas d'incidence sur votre admissibilité à la Sécurité de la vieillesse ou à toute autre prestation fédérale fondée sur l'étude du revenu.

CELI ou épargne non enregistrée



Ce graphique compare les résultats obtenus avec un CELI à ceux obtenus avec un compte de placements imposable, sur la base d'un placement mensuel de 650 \$ pendant 20 ans, et d'un taux de rendement annuel de 5,5 %. Pour l'épargne non enregistrée, le taux d'imposition supposé pour un investisseur à revenu moyen est de 21 %, sur la base de revenus comprenant 40 % d'intérêt, 30 % de dividendes et 30 % de gains en capital. Source : Qtrade Investissement direct.

Augmentez l'épargne dans votre CELI grâce à des cotisations en nature

Grâce aux droits de cotisation toujours croissants d'un CELI, si vous détenez des placements dans un compte non enregistré, vous pourriez envisager de transférer certains de ces actifs à un CELI, afin de tirer profit de revenus libres d'impôt. Vous pouvez transférer les titres que vous détenez dans un compte non enregistré à votre CELI, sans avoir besoin de les vendre. Cependant, il sera considéré que vous avez disposé de ces actifs à leur juste valeur marchande et il est donc possible que vous subissiez des conséquences fiscales. Par exemple, s'il existe un gain en capital non réalisé sur l'un des actifs transférés, ce gain sera imposable au moment du transfert. Par contre, une perte en capital non réalisée ne peut pas être utilisée pour compenser des gains en capital.

Mêmes critères d'admissibilité

Tous les Canadiens disposent des mêmes droits de cotisation. Vous n'avez pas besoin de gagner un revenu pour accumuler des droits de cotisation. Si vous êtes à la retraite ou si vous ne travaillez pas pour le moment, vous pouvez quand même cotiser à un CELI.

Liquidité

Les règles sur les CELI vous permettent de retirer des fonds à tout moment, quelle que soit la raison du retrait. Cette liquidité fait du CELI un compte général très utile pour toute une gamme d'objectifs d'épargne et de placement à long et court termes. Vous pouvez utiliser le CELI pour construire votre épargne-retraite ou pour économiser afin de lancer une entreprise. Vous pouvez aussi vous servir du CELI comme fonds d'urgence, pour économiser avant un achat important comme une maison ou une nouvelle voiture, ou encore pour mettre des fonds de côté pour partir en vacances.

Soyez au courant des règles relatives aux investissements étrangers

Si vous détenez des actions étrangères productrices de dividendes dans votre CELI, ces dividendes pourraient faire l'objet d'une retenue d'impôt étrangère. Comme l'impôt est prélevé avant que les dividendes ne soient versés dans votre compte, vous pourriez ne pas le remarquer. Pour éviter de payer cet impôt, de nombreux investisseurs détenant des comptes autogérés choisissent pour leur CELI des actions étrangères qui ne produisent pas ou peu de dividendes, et pour leur REER ou FERR, des actions américaines productrices de dividendes. (Il n'y a pas de retenue d'impôt sur les dividendes produits par des actions de sociétés américaines détenues dans un REER ou un FERR grâce à la convention fiscale entre les États-Unis et le Canada.)

Dividendes américains : le taux de retenue d'impôt standard pour les dividendes d'actions de sociétés américaines est de 30 %, et cet impôt n'est pas recouvrable lorsqu'il est payé à partir d'un CELI. Cependant, si vous déposez le formulaire W-8BEN de l'Internal Revenue Service auprès de votre maison de courtage, le taux est réduit à 15 %.

Intérêts américains : le taux de retenue d'impôt standard pour les intérêts gagnés sur les obligations américaines est également de 30 %. Toutefois, comme pour les dividendes américains, le formulaire W-8BEN de l'Internal Revenue Service réduira votre taux. En remplissant le formulaire avec votre maison de courtage, vous réduirez la retenue d'impôt sur les intérêts à 10 %.

Dividendes étrangers autres qu'américains : le taux d'imposition varie, tout comme les modalités des conventions fiscales signées entre le Canada et plusieurs pays. En général, le taux est de 15 %, et l'impôt n'est pas recouvrable lorsqu'il est payé à partir d'un CELI.

Pas de limite d'âge pour les cotisations

Tant que vous êtes un résident canadien admissible, vous pouvez cotiser à votre CELI chaque année, aussi longtemps que vous le souhaitez, et le garder autant de temps que vous le voulez, puisqu'il n'y a pas d'exigence de retrait d'actifs ou de fermeture du compte à un âge précis. Le CELI est donc un bon complément à votre REER ou FERR.

Choix de placement

Les choix de placement représentent un autre avantage du CELI. Avec un CELI autogéré, vous avez tout le contrôle. Vous pouvez détenir toute une gamme de placements admissibles et créer une composition d'actifs adaptée à vos objectifs, à vos échéances et à votre tolérance au risque.

On compte parmi les placements admissibles :

- Actions
- Fonds négociés en bourse (FNB)
- Obligations
- Fonds communs de placement
- Certaines actions de petites entreprises
- Certificats de placement garanti (CPG)
- Espèces

Pour obtenir plus de renseignements sur les placements admissibles, consultez la [section CELI](#) du site Web de l'ARC.

Comparaison du CELI et du REER

Il est important de comprendre en quoi le CELI est différent du REER – ils sont tous deux de bons véhicules pour épargner et investir afin d'atteindre vos objectifs financiers, et peuvent contenir une grande variété de placements.






La meilleure façon de tirer profit de ces deux options dépend de vos objectifs et de vos priorités. Pour vous aider à prendre de bonnes décisions pour vos comptes autogérés, tenez compte des points de comparaison suivants.

Comparaison des règles

	CELI	REER
Âge minimal	Vous accumulez des droits de cotisation à compter de l'année de votre 18 ^e anniversaire. Selon la province où vous vivez, vous pouvez ouvrir un CELI – qui constitue un contrat financier – dès l'âge de 18 ou de 19 ans.	Il n'y a pas d'âge minimal pour cotiser, mais vous devez avoir déclaré un revenu à l'ARC.
Âge maximal	Aucun âge maximal; vous pouvez conserver votre CELI et y cotiser tout au long de votre vie.	Vous devez fermer votre REER avant la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans. (La plupart des gens convertissent leur REER en FERR ou achètent une rente.)
Plafond de cotisation pour 2023	6 500 \$	18 % des revenus de 2022 jusqu'à un montant maximal (qui change tous les ans), moins toutes les cotisations à un régime de retraite avec votre employeur.
Report des cotisations inutilisées	Oui, indéfiniment	Oui, mais uniquement jusqu'à l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans.
Besoin d'un revenu gagné pour cotiser	Non	Oui
Ajout des retraits aux droits de cotisation	Oui	Non
Traitement fiscal des cotisations	Non déductibles	Déductibles
Traitement fiscal des revenus du compte	Non imposables	Imposition reportée (imposables lorsqu'ils sont retirés).
Traitement fiscal des retraits	Non imposables	Les fonds retirés sont imposables pour l'année des retraits.
Revenu de dividendes américains soumis à une retenue d'impôt	Oui	Non
Pénalité en cas d'excédent de cotisations	1 % par mois	1 % par mois, mais uniquement si vous dépassez la limite d'excédent à vie de 2 000 \$

Quel compte est le plus adapté à vos objectifs de placement?

Voici quelques options qui, pour des objectifs d'épargne et de placement communs, vous aideront à comprendre en quoi un CELI ou un REER peut convenir à votre situation.

CELI	Objectif	REER
L'épargne est facilement accessible. Les fonds retirés du CELI sont libres d'impôt et peuvent être cotisés à nouveau plus tard. Peut être utilisé en même temps que le régime d'accession à la propriété (RAP) d'un REER.	 Achat immobilier	Avec un RAP, si vous êtes un acheteur d'une première habitation, vous pouvez emprunter jusqu'à 25 000 \$ de votre REER. Si vous avez un conjoint, chacun d'entre vous peut emprunter jusqu'à 25 000 \$. Le montant emprunté doit être remboursé en 15 ans.
Le CELI fournit des fonds supplémentaires pour vos études ou les études d'une autre personne. Vous pouvez offrir des fonds retirés à vos enfants pour compléter l'épargne d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), et ce, sans conséquences fiscales.	 Études	Avec un régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), vous pouvez emprunter jusqu'à 10 000 \$ par an (20 000 \$ maximum) de votre REER afin de financer vos études à temps plein ou celles de votre conjoint (mais pas celles de vos enfants), selon des critères précis. Le montant emprunté doit être remboursé en 10 ans.
Le CELI est idéal pour économiser des fonds pour des achats puisque les retraits sont libres d'impôt.	 Achat important ou vacances	Puisque les retraits du REER font partie de votre revenu imposable, il est déconseillé de les utiliser pour des achats importants.
Le CELI peut servir de complément à votre REER et vous procurer un revenu libre d'impôt.	 Se préparer pour la retraite	Le REER est un instrument d'épargne-retraite populaire en raison de son traitement fiscal préférentiel et de ses caractéristiques connexes.
Les revenus du CELI demeurent libres d'impôt après votre décès. Vous pouvez également désigner un bénéficiaire pour votre ou vos CELI afin de vous assurer que l'argent lui sera remis à votre décès.	 Laisser un héritage	Vous pouvez facilement transférer, sans grandes incidences fiscales, un REER à votre conjoint ou à un bénéficiaire admissible.

Planification de la retraite : trouver le bon équilibre

Au moment de planifier l'utilisation d'un CELI ou d'un REER autogéré pour économiser et investir des fonds pour votre retraite, voici trois scénarios à prendre en considération :

Vous êtes dans une tranche d'imposition basse, mais pensez gagner plus dans le futur. Si vous placez votre épargne dans un CELI dès maintenant, vous pouvez garder vos droits de cotisation au REER pour plus tard, lorsque vous serez dans une tranche d'imposition supérieure. À ce moment-là, les cotisations à votre REER généreront peut-être un remboursement d'impôt plus important que maintenant.

Vous disposez d'un régime de retraite généreux ou, pour d'autres raisons, vous pensez bénéficier d'une retraite confortable.

Envisagez de faire de votre CELI une priorité afin d'y maximiser les cotisations. Votre CELI vous fournira un revenu libre d'impôt lorsque vous serez à la retraite. En comparaison, les fonds retirés d'un REER (et d'un FERR) sont imposables et, s'ils s'ajoutent à d'autres sources de revenus, cela pourrait augmenter votre revenu imposable au point de déclencher la récupération des fonds de votre régime de Sécurité de la vieillesse.

Vous pensez que votre tranche d'imposition à la retraite sera moins élevée qu'à l'heure actuelle. Les cotisations à un REER vous offrent un allègement fiscal immédiat, et les retraits que vous effectuez à la retraite peuvent être imposés à un faible taux. Envisagez de faire de votre REER une priorité afin de minimiser votre impôt sur le revenu, puis si vous le pouvez, servez-vous de votre CELI comme deuxième source d'épargne.

Avantages relatifs à la planification successorale

Vous pouvez décider de qui obtiendra l'argent non imposable de votre CELI à votre décès. Il peut s'agir de votre conjoint, de votre enfant, d'un ami ou d'un organisme de bienfaisance (sauf au Québec, où le CELI doit passer par la succession de la personne décédée).

Vous pouvez désigner votre conjoint ou conjoint de fait comme titulaire remplaçant, ce qui signifie qu'il peut continuer à utiliser votre CELI comme si c'était le sien.

Si vous désignez une autre personne comme bénéficiaire, après votre décès, les fonds ne seront plus enregistrés ni libres d'impôt. Ils seront placés dans un compte non enregistré détenu par votre bénéficiaire, qui paiera de l'impôt uniquement sur les montants qui dépassent la juste valeur marchande des actifs présents dans le CELI au moment de votre décès.

Vous devez vous assurer de désigner un titulaire remplaçant ou un bénéficiaire pour chacun de vos CELI. Si vous ne désignez pas de titulaire remplaçant ou de bénéficiaire, les fonds deviennent une partie de vos biens de succession, et sont donc soumis à des frais d'homologation et ne seront plus libres d'impôt. Pour connaître les règles précises concernant le CELI et la planification successorale, rendez-vous sur le [site Web de l'ARC](#).

Répartition d'actifs pour votre portefeuille CELI

La répartition d'actifs est la base de toutes les stratégies de placement, que votre portefeuille soit un CELI, un autre compte enregistré, ou un compte non enregistré. Il s'agit de la répartition d'actions, d'obligations et de placements de fonds liquides dans votre portefeuille. Cette pratique est largement considérée comme le déterminant le plus important du rendement des placements à long terme. Les investisseurs les plus doués maintiennent une pondération cible de chaque catégorie d'actif selon quatre facteurs clés :

Objectifs de placement de base

- La **sécurité** sera votre principal objectif si vous utilisez votre CELI pour économiser en vue d'une dépense importante dans un futur proche.
- Le **revenu** peut être votre principal objectif si vous êtes à une étape de votre vie où vous avez besoin que votre CELI vous aide à payer vos frais de subsistance.
- Vous êtes un investisseur axé sur la **croissance** si votre principal objectif est d'obtenir une plus-value en capital au fil du temps.

Un fonds d'urgence idéal

Le CELI est idéal en tant que fonds d'urgence, puisqu'il vous permet de retirer des fonds à tout moment, pour n'importe quelle raison, sans perdre de droits de cotisation. Si un événement imprévu empiète sur votre budget mensuel, vous pouvez augmenter votre budget grâce aux fonds de votre CELI, puis remettre ces fonds dans le CELI l'année civile suivante. Pour un fonds d'urgence, vous devez investir votre épargne dans des placements sûrs ou des placements de fonds liquides qui produisent des intérêts.

- Votre objectif peut être mixte. Par exemple, vous pouvez à la fois rechercher la sécurité et les revenus, ou les revenus et la croissance.

Horizon temporel

Combien de temps s'écoulera entre le moment présent et le moment où vous aurez besoin d'accéder aux fonds de votre CELI? Il est essentiel de prendre en compte le fait que les éventuelles répercussions de la volatilité du marché sont plus graves à court terme qu'à long terme. Si votre horizon temporel est limité, la sécurité doit primer. D'un autre côté, si votre horizon temporel est plus long, vous pouvez choisir des placements plus axés sur la croissance.

Tolérance au risque

Votre tolérance au risque — que vous soyez un investisseur audacieux, prudent, ou entre les deux — détermine le potentiel de croissance que vous visez avec votre portefeuille de placement. Voici un principe fondamental : pour obtenir un meilleur rendement, vous devez accepter de prendre plus de risques.

- Historiquement, les **actions** représentent un risque plus élevé, mais à long terme elles offrent un rendement plus élevé que les obligations ou les placements de fonds liquides.
- De manière générale, les **obligations** sont moins volatiles que les actions, mais génèrent un rendement plus modeste.
- La **trésorerie** et les équivalents de trésorerie, comme les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement du marché monétaire, sont les placements les plus sûrs, mais qui offrent les rendements les plus bas.

Degré d'implication

Si vous avez le temps et les compétences nécessaires pour suivre les marchés, effectuer des recherches sur les sociétés et évaluer la qualité de chaque actif, vous pouvez choisir de constituer un portefeuille de titres individuels.

Si le temps vous manque, ou si vous préférez l'utiliser à d'autres fins, vous contrôlez tout de même votre CELI autogéré en choisissant des FNB, des fonds communs de placement gérés par des professionnels, ou des solutions de gestion de portefeuille complètes.

Guide d'initiation au CELI autogéré : étape par étape

- Remplissez le formulaire de demande en ligne à partir de votre ordinateur ou de votre appareil mobile.
- Approvisionnez votre compte au moyen d'un transfert électronique de fonds ou d'un paiement de facture à partir de votre compte bancaire, ou en transférant des actifs d'un autre compte de placement.
- Commencez à investir!

Transférez vos actifs à Qtrade

Nous rembourserons jusqu'à 150 \$ de vos frais de transfert si vous transférez les actifs d'un CELI existant détenu auprès d'un autre courtier à Qtrade Investissement direct. Pour connaître les modalités de cette offre, ou pour obtenir de l'aide pour votre transfert, rendez-vous à la page [Transfert de compte](#) de notre site Web.

Lecture complémentaire

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des placements admissibles, consultez la [section CELI du site Web](#) de l'ARC.

Aidez votre conjoint à constituer son CELI

Le conjoint ou conjoint de fait ayant le revenu le plus élevé peut cotiser au CELI de l'autre conjoint ou du conjoint qui reste à la maison, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation de cette personne. L'argent ne sera pas assujéti aux règles d'attribution du revenu de l'ARC. Chaque conjoint est propriétaire de son CELI ainsi que du revenu et des gains en capital générés dans le compte.

Qtrade Investissement direct : Tracez votre avenir

Vous avez des objectifs pour votre avenir et celui de votre famille. Poursuivez-les avec confiance grâce aux connaissances approfondies que vous avez acquises et à l'expertise des spécialistes, ainsi qu'aux outils qui vous aideront à prendre des décisions de placement.

Qtrade Investissement direct vous permettra d'acheter et de vendre des actions, des obligations, des FNB et des fonds communs de placement en toute confiance, en échange de faibles frais de négociation.

Exécutez vos opérations facilement sur une plateforme primée. Qtrade figure invariablement parmi les meilleures plateformes de placement en ligne au Canada.

Saisissez des occasions grâce à des outils de pointe. Quel que soit votre niveau d'expérience en placement, construisez, évaluez et testez votre portefeuille à l'aide de calculateurs et d'outils – comme le Créateur du portefeuille^{MD}, La cote du portefeuille^{MD} et le Simulateur de portefeuille^{MD} – qui comprennent l'analyse du risque et la technologie de construction de portefeuille les plus avancées de l'industrie.

Progressez avec la meilleure équipe de soutien en ligne au Canada. Vous pouvez compter sur Qtrade. Son équipe du service à la clientèle conviviale et à l'écoute. Ses outils libre-service en ligne. Ses vidéos explicatives. Sa vaste bibliothèque d'articles et de ressources d'apprentissage. Et plus encore.

Comment ouvrir un compte auprès de Qtrade Investissement direct?

Voici les étapes à suivre pour établir votre compte et commencer à investir :

- 1 **Remplissez le formulaire de demande** en ligne à partir de votre ordinateur ou de votre appareil mobile.
- 2 **Approvisionnez votre compte** au moyen d'un transfert électronique de fonds ou d'un paiement de facture à partir de votre compte bancaire, ou en transférant des actifs d'un autre compte de placement.
- 3 **Commencez à investir!** www.qtrade.ca/fr/apply

Vous pouvez facilement transférer de l'argent d'un compte bancaire à votre nouveau compte de courtage par l'entremise d'un transfert électronique de fonds ou de la fonctionnalité de paiement de factures de votre coopérative d'épargne et de crédit ou banque.

Transférez d'autres placements à votre nouveau compte en ligne

Vous pouvez facilement transférer vos placements d'un autre compte de courtage à votre nouveau compte de placement en ligne. À Qtrade, il vous suffit de remplir un formulaire de transfert, puis de l'imprimer et de le joindre à votre demande d'ouverture de compte. Si vous transférez 15 000 \$ ou plus d'une autre institution financière à Qtrade Investissement direct, nous rembourserons jusqu'à 150 \$ de vos frais de transfert sortant.

Plus tôt vous commencerez, plus vous aurez de temps pour atteindre vos objectifs de placement. Ouvrez un compte à l'adresse www.qtrade.ca/fr/apply.

Vous hésitez?

Avant même d'ouvrir un compte de négociation, vous pouvez examiner de plus près la façon dont Qtrade vous aide à investir en toute confiance. Ouvrez un compte d'essai et découvrez les caractéristiques dont raffole notre communauté d'investisseurs Qtrade.

Inscrivez-vous à un compte d'essai gratuit de 30 jours et voyez comment investir en toute confiance.

- Accédez à un vaste éventail de **recherches**, y compris des exemples de rapports d'analystes.
- Utilisez des **filtres** pour découvrir des idées de placement.
- Lisez les **nouvelles** sur les marchés et l'économie.
- Gérez les **listes de surveillance** pour suivre des actions.
- Essayez des **calculateurs** et d'autres outils de planification des placements.

Inscrivez-vous à qtrade.ca dès aujourd'hui.



Si vous avez des questions au sujet des comptes autogérés, adressez-vous à l'un de nos représentants en placement avertis. Composez le 1 877 787-2330 ou le 604 605-4199, ou envoyez un courriel à info@qtrade.ca.

Nous sommes là pour vous aider →

1 877 787-2330 ou 604 605-4199

info@qtrade.ca

1111, rue Georgia Ouest, bureau 700
Vancouver (C.- B.) V6E 4T6

Pour ouvrir un compte, rendez-vous à l'adresse

www.qtrade.ca/fr/investor/apply

www.qtrade.ca/fr/investor

Tracez votre avenir **QTRADE**

Les services de courtage en ligne sont offerts par l'intermédiaire de Qtrade Investissement direct, une division de Valeurs mobilières Credential Qtrade inc. Qtrade, Qtrade Investissement direct et Tracez votre avenir sont des noms commerciaux et/ou des marques de commerce de Patrimoine Aviso inc. Bien qu'il ait été compilé à partir de sources jugées fiables, Qtrade Investissement direct ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la fiabilité de ces renseignements. Les renseignements, les chiffres et les tableaux sont résumés à des fins d'illustration seulement et peuvent changer sans préavis. Tous les placements sont exposés au risque, y compris à la perte possible de capital.

2200278F 11/22 AODA